

ÉTAT DE SITUATION

Sujet : Pétition du 10 juin 2010 concernant le ticket modérateur

Date : 28 octobre 2010

Le 10 juin 2010, le député de Marie-Victorin déposait une (1) pétition à l'Assemblée nationale qui demandait « d'empêcher la création du ticket modérateur, du ticket orienteur ou de toute tarification à la visite déguisée appliquée aux soins de santé ».

Le dernier budget déposé à l'Assemblée nationale comportait une proposition de franchise santé afin de maintenir l'ensemble de nos services de santé tout en conservant la haute qualité des soins offerts par les professionnels de l'ensemble du réseau. Cette mesure, innovatrice au Québec, était une avenue parmi tant d'autres. D'ailleurs cette disposition existe dans d'autres États et elle est recommandée dans plusieurs rapports internationaux.

Des consultations ont été menées au cours des derniers mois avec nos partenaires, notamment l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, des fédérations des médecins, du Conseil pour la protection des malades, du Collège des médecins et finalement de l'Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux. Ces groupes avaient des réserves avec la mesure proposée dans le dernier budget.

Devant ce constat, notre gouvernement a entendu les arguments soumis et a décidé que cette mesure n'était pas la solution à retenir et à privilégier pour atteindre les objectifs de financement du réseau de la santé.

Les finances publiques doivent être gérées avec rigueur et avec une constante vigilance.

Nous tenons à mentionner que le dernier budget du gouvernement fait état d'une majoration à hauteur de cinq pour cent des dépenses en santé jusqu'en 2013 afin de maintenir des soins de qualité et l'accessibilité au réseau par l'ensemble des Québécois.

Le ministre de la Santé et des
Services sociaux,


Yves Bolduc

N/Ref.: 10-MS-03789-01